



COMMUNE DE VERNEUIL-L'ETANG
16 rue Jean Jaurès 77390

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2013

L'an DEUX MILLE TREIZE le 27 septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de VERNEUIL-L'ETANG légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CIBIER Christian, Maire.

Etaient présents : M. et Mmes Christian CIBIER, Maire, Christophe MARTINET, Pierre REPERANT, Joëlle VACHER, Maire-adjoints, Bernadette BOUREGBA, Ouïza BRAYET, Patricia DEVIGNOT, Guy HERNIOU, Sophie NABORD, Pierre PERRET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : M. Alain BAUJARD représenté par M. Pierre REPERANT

Absents excusés : Mme Christine TOUALY, Mme Régine BENAD, Mme Micheline DOYEN, M. Jean-Michel MARCADE

Absents : M. Jean-Luc DUFAU, M. Mickaël MICHELET, Mme Tiphaine LISSLOUR

Secrétaire de séance : Mme Ouïza BRAYET

DATE DE CONVOCATION : 20 septembre 2013

DATE D’AFFICHAGE : 20 septembre 2013

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICES : 18

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 10

NOMBRE DE VOTANTS : 11

--:--:--:--:--

La séance s'ouvre à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Christian CIBIER Maire. Le compte-rendu du 28 juin 2013 ayant été adressé à chacun des membres concernés, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

L'assemblée procède à la signature du procès-verbal de la séance du 28 juin 2013. Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

--:--:--:--:--

ORDRE DU JOUR

- I DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL COMPLEMENTS DE SUBVENTIONS***
- II DECISION MODIFICATIVE REMBOURSEMENT SUR PAIEMENT EN LIGNE***
- III DEMANDE D'AVANCE SUBVENTION PROJET ECOLE***
- IV RAPPORT D'ACTIVITES SIESM77***
- V ETUDE PREALABLE POLE GARE***
- VI COMPLEMENT DE LA DELIBERATION 2012-125 TRANSFERT DE L'ACTIF AU S.I.A.E.P. M49***
- VII SIESM77 ADHESION DES COMMUNES DE MOUROUX, FAREMOUTIERS ET CANNES ECLUSE***
- VIII SIESM77 ACTUALISATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR SERVANT DE CALCUL A LA TCFE***
- IX AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT INTEGRANT UNE DEMANDE D'AGREMENT POUR UN CENTRE DE VEHICULES HORS D'USAGE (VHU), EN DATE DU 7 JANVIER 2013 DEPOSE LE 6 FEVRIER 2013, COMPLETE EN DATE DU 6 JUIN 2013, DE LA SOCIETE RECYCLE AUTO PIECES POUR LE SITE SIS A VERNEUIL-L'ETANG***
- X INDEMNISATION ET CHARGES IMPLANTATION GENS DU VOYAGES***
- XI VIDEO PROTECTION GARE***
- XII ARRETE PREFECTORAL PLATE-FORME LOGISTIQUE DE MORMANT***
- XIII SECURITE ROUTIERE***
- XIV CONTRAT D'ASSURANCE***
- XV REMERCIEMENTS AU CONSEIL MUNICIPAL***
- XVI SUBVENTIONS COMMUNALES***

-:- :- :-:- :-

I/ 2013-48 DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL COMPLEMENTS DE SUBVENTION

Suite à la demande de compléments de subventions des associations La Raquette Verneuillaise et La Fanfare Municipale, il est nécessaire de procéder à une modification du budget communal 2013.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
PROCEDE** à la décision modificative suivante :

Attribution de 6 617 euros à l'Article 6574

Attribution de 3 391,41 euros à l'Article 6554

Prélèvement de 10 008,41 euros à l'Article 6531

~* ~* ~* ~* ~*

II/ 2013-49 DECISION MODIFICATIVE REMBOURSEMENT SUR PAIEMENT EN LIGNE

Le système actuel de paiement en ligne ne permet pas d'individualiser le paiement par tiers. Aussi deux familles ont confondu les paiements dus à la commune et ceux de la CCBC.

Il convient donc de leur rembourser les sommes de 487,50 € et de 67,95 € et d'inscrire cette dépense au budget communal.

Suite à l'enregistrement à tort de la somme de 555,45 € le 20 septembre 2013 sur le compte de dépôt de fond de la régie de recette de la commune, il est nécessaire de rembourser :

- la famille CIGNOLIN Magalie, 8 rue Jean Jaurès à Verneuil l'Etang pour le montant de 487,50 €

- la famille BINDET, 3 rue Albert Hubschwerlin à Verneuil-l'Etang pour le montant de 67,95 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Est favorable à ce remboursement d'un montant global de 555,45 €.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la vérification des enregistrements de paiements et l'autorise à rejeter ceux qui ne seraient pas en liaison directe avec des prestations communales.

~* ~* ~* ~* ~*

III/ 2013-50 DEMANDE D'AVANCE SUBVENTION PROJET ECOLE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande d'avance de subvention 2013/2014 d'un montant de 5 000 € formulée par l'école primaire pour l'organisation des sorties scolaires.

Cette avance de subvention est rendue nécessaire par les projets pédagogiques développés sur l'année antérieure.

Cette avance permettra d'engager les réservations nécessaires aux projets pédagogiques de la nouvelle année scolaire.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au versement correspondant.

DIT que le budget communal sera modifié en conséquence.

-:- :- :- :- :- :-

IV/ 2013-51 RAPPORT D'ACTIVITES SIESM77

Le SIESM77 a transmis son rapport annuel d'activité 2012.

Celui-ci est présenté à l'assemblée par Monsieur Christophe MARTINET, Maire Adjoint. Ces documents détaillés restent à la disposition de chacun auprès du secrétariat général.

-:- :- :- :- :- :-

V/ 2013-52 ETUDE PREALABLE POLE GARE

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une réunion conjointe avec la mairie de Mormant et les services du Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) qui s'est déroulée en mairie de Mormant le 18 septembre.

Afin de conduire les projets d'aménagement du stationnement à proximité des deux gares, des études préalables doivent être conduites. Ces études sont financées à hauteur de 70 000 € et permettraient de définir une politique commune d'aménagement.

Il conviendra de désigner l'une des communes en qualité de coordonnateur.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes pièces relatives à cette affaire et notamment la convention devant être passée avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF).

~* ~* ~* ~* ~*

VI/ 2013-53 COMPLEMENT DE LA DELIBERATION 2012-125 TRANSFERT DE L'ACTIF AU S.I.A.E.P. M49

En complément de la délibération 2012-125 Transfert de l'actif au S.I.A.E.P. M49, l'assemblée délibérante précise que l'excédent constaté à la clôture de l'exercice 2011 soit 224 394,03 €, ne sera pas rétrocédé au S.I.A.E.P.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

CONFIRME ce non transfert au S.I.A.E.P. conformément à la demande des services du Trésor Public.

~* ~* ~* ~* ~*

VII/ 2013-54 SIESM77 ADHESION DES COMMUNES DE MOUROUX, FAREMOUTIERS ET CANNES ECLUSE

Par délibération 2013 – 18 du 11/06/2013 le comité syndical du SIESM77 a entériné l'adhésion des communes de Mouroux, Faremoutiers et Cannes Ecluse.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette adhésion dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération sus indiquée.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ACCEPTE l'adhésion des communes de Mouroux, Faremoutiers et Cannes Ecluse au SIESM77.

~* ~* ~* ~* ~*

VIII/ 2013-55 SIESM77 ACTUALISATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR SERVANT DE CALCUL A LA TCFE

Par courrier reçu en mairie le 11 juillet dernier, le SIESM77 rappelle à l'assemblée la possibilité qui lui est offerte d'instaurer une taxe sur les consommations finales d'électricité.

Cette taxe doit être réactualisée annuellement par le Conseil Municipal. Actuellement un taux de 8,28 % est appliqué sur le territoire communal mais cette application peut varier en fonction de la démographie de chaque commune membre du syndicat intercommunal.

Le SIESM77 adresse une proposition uniforme sur son territoire d'un taux de 8,44 %.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE l'instauration de la taxe sur les consommations finales d'électricité applicable au 1^{er} janvier 2014 à un taux de 8,44 %.

-: -: -: -: -:

IX/ 2013-56 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT INTEGRANT UNE DEMANDE D'AGREMENT POUR UN CENTRE DE VEHICULES HORS D'USAGE (VHU), EN DATE DU 7 JANVIER 2013 DEPOSE LE 6 FEVRIER 2013, COMPLETE EN DATE DU 6 JUIN 2013, DE LA SOCIETE RECYCLE AUTO PIECES POUR LE SITE SIS A VERNEUIL-L'ETANG

Par arrêté préfectoral n° 2013/DRIEE/UT77/098 du 18 juin 2013, Madame la Préfète de Seine-et-Marne a soumis à enquête publique du 22 août au 18 septembre 2013, le dossier référencé en objet.

La Société RECYCLE AUTO PIECES souhaite exploiter au 8 rue Denis Papin ZI, une installation de stockage et de récupération de déchets, de métaux et de carcasses de véhicules hors d'usage.

L'enquête publique s'est déroulée conformément aux prescriptions et n'a recueilli aucune observation.

Le Conseil Municipal est amené à exprimer un avis sur cette implantation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à l'installation d'un centre de Véhicules Hors d'Usage (VHU).

~* ~* ~* ~* ~*

X/ INDEMNISATION ET CHARGES IMPLANTATION GENS DU VOYAGES

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre du dossier d'expulsion des gens du voyage un coût définitif restant à charge de la collectivité se monte à 3 612,05 €.

En effet, une recette de « participation aux frais » a été encaissée pour 700 € et les frais de procédure plus remise en état sont arrêtés à 4 312,05 €.

~* ~* ~* ~* ~*

XI/ VIDEO PROTECTION GARE

Madame la Préfète de Seine-et-Marne par arrêté du 16 juillet 2013 a autorisé la SNCF à installer un système de vidéo protection sur le site de la gare.

~* ~* ~* ~* ~*

XII/ ARRETE PREFECTORAL PLATE-FORME LOGISTIQUE DE MORMANT

Par arrêté en date du 31 juillet 2013 Madame la Préfète a autorisé la société FM France SAS à exploiter une plate-forme logistique sur le territoire de la commune de Mormant.

~* ~* ~* ~* ~*

XIII/ SECURITE ROUTIERE

Une étude de dossier au titre des amendes de police sera conduite, les travaux retenus pourront ainsi être financés.

-:- :-:-:-

XIV/ CONTRAT D'ASSURANCE

Une étude sera menée pour déterminer les conditions d'assurance contre le vol dans des locaux mis à disposition de club.

-:- :-:-:-

XV/ REMERCIEMENTS AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements adressés au Conseil Municipal par le club la Raquette Verneuilaise.

-:- :-:-:-

XVI/ SUBVENTIONS COMMUNALES

Afin de simplifier l'élaboration et le traitement des demandes de subventions communales, Monsieur Christophe MARTINET, Maire Adjoint, propose que les associations établissent leurs demandes sur un modèle identique à celui du Conseil Général.

Les prochains dossiers qui seront transmis aux associations prendront cette forme.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 25.

Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

En mairie le 03 octobre 2013

Le Maire

Christian CIBIER

CIBIER Christian

MARTINET Christophe

VACHER Joëlle

REPERANT Pierre

BAUJARD Alain
(Représenté par Pierre REPERANT)

BOUREGBA Bernadette

BRAYET Ouiza

DEVIGNOT Patricia

HERNIOU Guy

NABORD Sophie

PERRET Pierre